

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité

Belmont, le 29 octobre 2019

**Préavis No 05/2019
au Conseil communal**



BUDGET 2020



TABLE DES MATIERES

1	PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITÉ	3
2	PRÉAMBULE	4
	2.1 Eléments particuliers	5
	2.1.1 Reprise de l'AVASAD	5
	2.1.2 Rentrées fiscales.....	5
	2.1.3 Fonds de régulation de la péréquation	5
3	CHARGES PAR NATURE	6
	3.1 Centre par nature 30 – Autorités et personnel	6
	3.2 Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises.....	7
	3.3 Centre par nature 32 – Intérêts passifs.....	7
	3.4 Centre par nature 33 – Amortissements	8
	3.5 Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques.....	8
	3.6 Centre par nature 36 – Aides et subventions.....	9
	3.7 Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux.....	9
	3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes	9
4	EVOLUTION DES CHARGES	10
5	RÉPARTITION DES CHARGES	10
6	PRODUITS PAR NATURE	11
	6.1 Centre par nature 40 – Impôts.....	11
	6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions	13
	6.3 Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine	13
	6.4 Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes	13
	6.5 Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation	13
	6.6 Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques.	14
	6.7 Centre par nature 46 – Autres participations et subventions.....	14
	6.8 Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux.....	14
	6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes	15
7	EVOLUTION DES PRODUITS	15
8	RÉPARTITION DES PRODUITS	16
9	INVESTISSEMENTS	16
10	AUTOFINANCEMENT	17
11	ENDETTEMENT	17
	11.1 Effacement de la dette	18
12	CHARGES ET REVENUS PAR SERVICE	19
	12.1 Répartition des charges par service	19
	12.1 Répartition des produits par service	20
13	RÉSULTAT	20
14	CONCLUSION	21
15	VALIDATION	22
16	FICHE TECHNIQUE PÉREQUATION	23



AU CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 a),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 5 et 6) et au plan comptable qui en fait partie intégrante,
- du règlement du Conseil communal de Belmont (art. 91 à 96),

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de budget pour l'année 2020.

1 Propos introductifs de la Municipalité

La construction de ce budget a démontré, une fois de plus, la très faible marge de manœuvre financière de la Municipalité, les charges, sur lesquelles elle n'a pas, ou si peu, d'emprise, absorbant la grande part de ses recettes. Les raisons sont connues, car maintes fois ressassées: facture sociale qui explose, péréquation intercommunale qui peine à limiter les écarts entre riches et pauvres, transports publics dont l'offre et l'utilisation augmentent, mais pas les tarifs des voyageurs, structures d'accueil « prises d'assaut », telles que plébiscitées lors de la votation populaire de l'article 63a de la Constitution vaudoise. Mais ce n'est pas parce que les Autorités communales n'ont que très marginalement prise sur l'un ou l'autre de ces postes, qu'elles doivent en profiter pour « rogner » sur les prestations attendues, à juste titre, par leur population. Vouloir y porter atteinte serait à considérer comme une atteinte à la confiance témoignée lors des élections.

Oui, à nouveau diront certains, le budget 2020 est déficitaire, et ce n'est qu'une maigre consolation de constater que l'écrasante majorité des 309 communes vaudoises est logée à la même enseigne. Mais, faut-il le rappeler, le budget est une estimation de recettes fondée sur les taxations fiscales antérieures, si possible définitives, et non sur un souhait. Le bouclage des comptes 2018, prévu dans les chiffres rouges, nous aura « déçu en bien », malgré une chute des recettes fiscales des personnes physiques. L'analyse de cette chute démontre qu'il s'agit d'un petit nombre mais de très gros contribuables, qui ont quitté Belmont avant l'automne 2018, donc avant la discussion sur la hausse d'impôts, voire qui ont pris leur retraite, financée par leurs avoirs, et non par une caisse de prévoyance.

Si 2018 nous aura permis de « renverser la vapeur » en bouclant avec un résultat positif de CHF 415'000.-, les prévisions de recettes fiscales pour 2019 ont été faites en été 2018. Il est dès lors possible que le déficit budgétaire prévu pour l'année en cours soit supérieur aux CHF 344'000.- annoncés. Mais « possible » ne veut pas dire « certain », car nous ne connaissons pas encore la situation fiscale de nos habitants qui se sont installés dans notre Village en 2019, et dont la liste des contribuables ne nous sera transmise que début 2020, le domicile au 31 décembre 2019 faisant foi. La perte de recettes en 2018 sera donc très probablement atténuée et le bénéfice de nos comptes 2018 est le bienvenu pour contribuer à combler, tout ou partie des pertes, si pertes il devait y avoir.

Reste que ce qui est aujourd'hui gérable comptablement, grâce à notre compte au bilan «Capital», ne le sera pas sur la durée. Il est donc impératif que les négociations en cours avec le Conseil d'Etat et les Communes débouchent sur une diminution des charges de celles-ci, particulièrement sur leur participation à la facture sociale, couverte à 50 % par les Communes mais qui n'encaissent que le 33 % des recettes fiscales. Pour Belmont, la



progression depuis 2013 de ladite facture représente aujourd'hui environ **un million supplémentaire par année**. Nul besoin d'avoir fait des grandes études pour arriver à la conclusion que la situation est grave, et qu'elle deviendra désespérée, si rien ne bouge au niveau du canton. Le niveau communal, qui est le berceau de la Démocratie, pourrait perdre ce qui lui reste de ses maigres compétences.

Pour conclure ces propos liminaires, la Municipalité salue l'excellent travail de construction budgétaire de notre Bourse communale, placée pour la première fois sous la « baguette bienveillante et professionnelle » de notre nouveau Chef des finances, Monsieur Mathieu Rochat. Merci aussi à tous nos services, qui ont répondu « présent » dans l'utilisation du nouveau modèle de saisie informatique de leurs besoins.

2 Préambule

Le budget de fonctionnement 2020 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne laisse apparaître **un excédent de charges présumé de CHF 377'300.00**. Le tableau suivant résume la situation des précédents exercices.

Récapitulation			
	Charges	Produits	Différence
Budget 2020	25'150'287.56	24'772'987.56	-377'300.00
Budget 2019	25'727'100.00	25'383'200.00	-343'900.00
Comptes 2018	25'191'821.53	25'606'623.52	414'801.99

Le présent budget introduit plusieurs nouveautés en termes de construction. Avant toute chose, il est important de souligner que chaque poste a fait l'objet d'une analyse profonde pour en déterminer la nécessité, comme la valeur. L'élaboration du budget a été réalisée selon la méthode dite « base 0 », ne permettant aucun transfert depuis le précédent budget. Pour la première fois cette année, l'élaboration du budget a été réalisée à 100% par voie informatique, selon un flux « Bottom-up », où chaque service a fait remonter ses besoins avant que la Municipalité ne les étudie. La démarche fût très bien accueillie et saluée par les parties prenantes, et traduit un gain de temps considérable.

Cette année, chaque poste de charge reposant sur une consommation similaire au fil des ans a été construit à l'aide de moyennes étalées sur les 3 derniers exercices, permettant de s'approcher au plus juste de la réalité et d'atténuer les fluctuations. La même approche a été privilégiée pour les produits pérennes et comparables d'année en année. Cette approche n'est toutefois pas valable pour certains postes spécifiques, telles que la péréquation ou certaines rentrées fiscales (détaillées plus bas dans ce document).

Le présent document apporte également une nouvelle manière de présenter les informations. Sa fonction a été repensée et se concentre maintenant sur son rôle introductif et l'importance de dresser un contexte permettant la compréhension de l'environnement mais également des enjeux économiques ou structurels auxquels doit faire face la commune. Pour ces raisons, l'étude détaillée des postes a été laissée au « Recueil des remarques du budget 2020 ».



2.1 Eléments particuliers

2.1.1 Reprise de l'AVASAD

Dès l'exercice 2020, la charge représentée par l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) représentant CHF 95.00 par habitant, soit CHF 354'350.00 au budget 2019, sera reprise entièrement par le canton, moyennant une bascule de 1.5 point d'impôt. Ce transfert fait partie des mesures visant à limiter les effets de la RIE III vaudoise, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Comme exposé dans le préavis de l'arrêté d'imposition 2019 – 2021, accepté le 26 septembre 2018, la charge représentée par l'AVASAD devait permettre un budget 2020 à l'équilibre, sans recours au prélèvement sur le compte capital. Cette prévision ignorait alors une réalité fiscale plus défavorable qu'escomptée, ne permettant pas de présenter un équilibre des charges et des produits attendus en 2020.

2.1.2 Rentrées fiscales

Dans la lignée de l'exercice 2018, une importante diminution des produits d'impôt est attendue durant l'exercice 2020. L'impôt sur le revenu accuse la plus forte diminution, faisant apparaître une baisse de produit supérieure à un million entre le budget 2019 (basé sur les comptes 2017) et le budget 2020, basé sur les comptes 2018.

2.1.3 Fonds de régulation de la péréquation

Au bouclage de l'exercice 2018, la Municipalité a pris la décision de ne plus faire d'estimation sur les charges représentées par la péréquation intercommunale et la facture sociale. Les précédents exercices ayant montré une importante volatilité dans les résultats finalement constatés, lesquels dépendent d'éléments que la commune ne peut connaître ou évaluer à l'avance. Le solde éventuel sera dès lors prélevé au fonds de régulation de la péréquation (compte n° 9282.18, solde CHF 850'499.00 au 31.12.2018).

Cette année, les montants portés au budget reflètent directement les acomptes établis par le canton, sans extrapolation quelconque. Une brève analyse empirique indique que le montant de la facture sociale à charge des communes sera, très certainement, plus élevé que le total des acomptes proposé par le canton. Cette logique ne s'applique toutefois pas à la péréquation directe, laquelle dépend d'éléments imprévisibles, et notamment de la santé financière des 308 autres communes vaudoises.

D'un point de vue financier, l'année 2020 anticipe un allègement important des acomptes précités, lesquels reposent sur un exercice 2018 avec des produits fiscaux en forte diminution (- 1 million). En suivant cette règle, le décompte final 2019, attendu à l'été 2020, devrait également impacter positivement les finances de la commune, dans la mesure où les acomptes honorés au canton pour l'année 2019 reposent, eux, sur un exercice 2017 traduisant une bien meilleure situation fiscale. Le montant probable du solde à recevoir ne peut toutefois pas être déterminé à ce jour, selon les éléments exposés ci-avant.



3 Charges par nature

Les charges, présentées par natures, sont décrites dans le tableau suivant ;

Charges par nature						
N°	Charges	Budget 2020	En %	Budget 2019	Diff. Bu 20/19	Comptes 2018
30	Autorités et personnel	5'561'800.00	22.1%	5'152'050.00	409'750.00	5'140'205.05
31	Biens, services, marchandises	5'315'510.00	21.1%	5'205'000.00	110'510.00	4'590'267.99
32	Intérêts passifs	602'200.00	2.4%	620'800.00	-18'600.00	654'708.27
33	Amortissements	1'437'452.56	5.7%	1'519'450.00	-81'997.44	2'556'225.66
35	Remboursements, participations	10'318'770.00	41.0%	10'721'350.00	-402'580.00	9'318'107.92
36	Aides et subventions	509'390.00	2.0%	830'300.00	-320'910.00	803'382.10
38	Attrib. aux fonds et fin.spéciaux	359'515.00	1.4%	601'050.00	-241'535.00	1'090'915.95
39	Imputations internes	1'045'650.00	4.2%	1'077'100.00	-31'450.00	1'038'008.59
		25'150'287.56	100%	25'727'100.00	-576'812.44	25'191'821.53

Puis détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » ;

Variation charges épurées				
	Budget 2020		Budget 2019	Différence
Total des charges	25'150'287.56		25'727'100.00	-576'812.44
./. Amortissements (33)	-1'437'452.56		-1'519'450.00	
./. Attributions au fonds (38)	-359'515.00		-601'050.00	
./. Imputations internes (39)	-1'045'650.00		-1'077'100.00	
Charges épurées	22'307'670.00		22'529'500.00	-221'830.00

L'exercice 2020 présente une diminution de charges s'élevant à CHF 576'812.44, ou à une diminution de CHF 221'830.00 de charges dites courantes par rapport au budget 2019. La diminution attendue des acomptes versés au canton pour la péréquation et la facture sociale jouent ici un rôle important.

3.1 Centre par nature 30 – Autorités et personnel

Dans la limite de la classe et de la fonction de chacun, une annuité réglementaire sera, en principe, accordée aux salariés. A l'instar des dernières années, aucune indexation n'est prévue pour 2020 (sauf pour le pré et parascolaire); l'indice des prix à la consommation considéré est celui à fin octobre de chaque année. En l'état, il ne devrait pas subir de modification par rapport à celui d'octobre 2014.

Par contre, en ce qui concerne les services du pré et parascolaire, la Fédération Vaudoise des Structures d'Accueil de l'Enfance (FSAE) a indexé, dès 2019, le barème des salaires de 1,1%. Indexation qui a été calculée pour nos collaborateurs-trices.

Le budget 2020 montre une augmentation de 8,2% du centre par nature 30 par rapport aux comptes 2018, et une augmentation de CHF 409'750.00 par rapport au budget de l'année précédente. Le budget 2020 est calculé au plus près des besoins du « terrain », dans le respect des lois et règlements en vigueur pour toutes les charges du pré et du parascolaire.



Cette augmentation peut également être expliquée par plusieurs réajustements faits en 2019, ainsi qu'une sous-évaluation du budget 2019. Le tableau suivant détaille les effectifs prévus.

Equivalent plein temps (EPT)			
Services	2020	2019	2018
Greffe	3.40	3.40	3.40
Bourse	3.50	3.00	3.00
Service technique	4.45	4.40	4.05
Services extérieurs	4.00	4.00	4.00
Concierges	5.24	4.70	4.70
Organistes (selon taux paroisse)	1.00	1.00	1.00
Apprenti(e)s	6.00	6.00	7.00
CVE Les Moussaillons	10.20	12.00	10.00
UAPE	3.35	3.40	2.96
Total personnel fixe	41.14	41.90	40.11
Auxiliaires fixes (sans remplaçant(e)s)	5.95	4.4	5.75
Stagiaires	3	3	3
Total personnel EPT	50.09	49.30	48.86
Personnes physiques	69	68	69

3.2 Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises

Une augmentation de CHF 110'510.00 est prévue dans cette nature (par rapport au budget 2019). Cette dernière reflète plusieurs dépenses en entretien ou en renouvellement de matériel strictement nécessaire au maintien des services fournis. La Municipalité a étudié en profondeur chaque objet proposé au budget pour ne retenir que les éléments pertinents et non déplaçables dans le futur.

Une explication des variations importantes est proposée dans le Recueil des remarques (dans les comptes présentant une numérotation qui commence par 31xx).

3.3 Centre par nature 32 – Intérêts passifs

Cette année encore, une diminution des charges d'intérêt est prévue. Cette dernière est imputable à l'amortissement (financier) constant de 2 tranches d'emprunt opérées en 2019 et au renouvellement d'un emprunt de 1.5 million à hauteur de 1 million seulement (en 2019 toujours). Ce renouvellement a également profité d'un taux d'intérêt inférieur.

L'emprunt de CHF 3'000'000.00 auprès de PostFinance arrivera à échéance le 23 octobre 2020; il sera partiellement ou entièrement renouvelé en fonction de l'estimation des besoins en trésorerie.

Voir rubrique 11 Endettement pour plus de détails sur les emprunts.



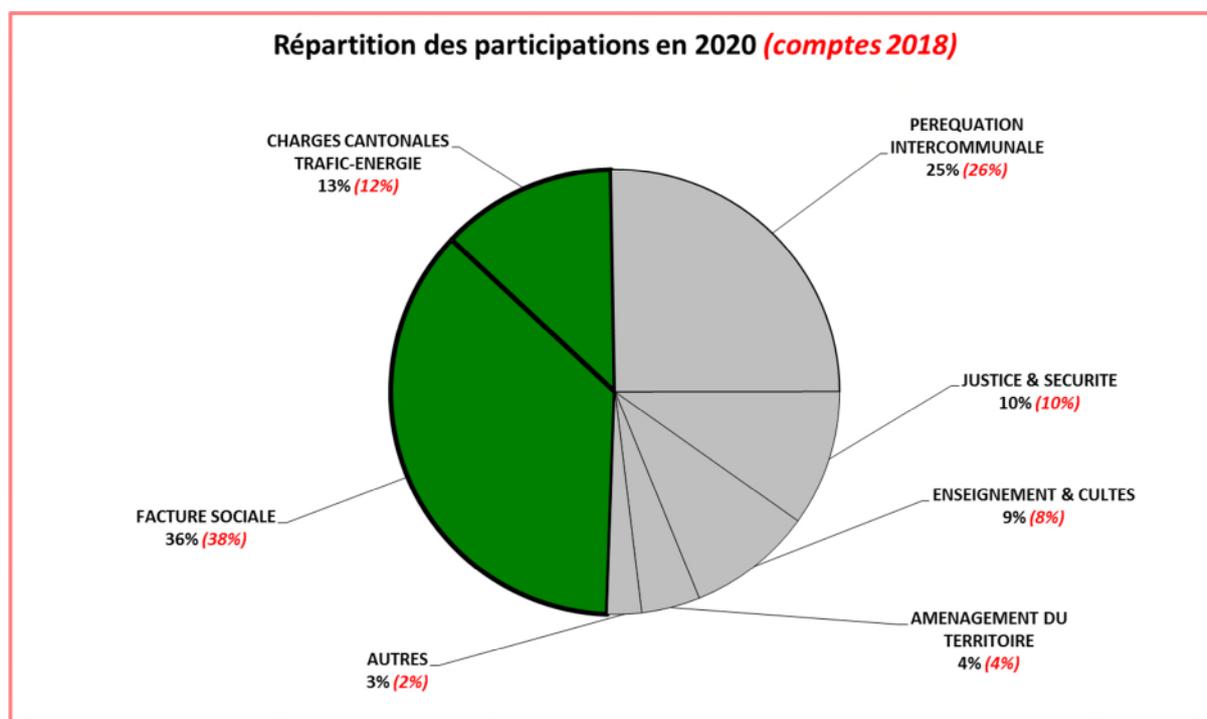
3.4 Centre par nature 33 – Amortissements

Pour l'exercice 2020, seuls les amortissements obligatoires ont été portés au budget. La situation n'appelle pas de commentaire particulier.

3.5 Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Cette nature représente à elle seule la plus forte diminution du budget, en s'élevant à CHF 402'580.00 entre le budget 2019 et le budget 2020. Comme expliqué à la rubrique 2 Préambule, une importante diminution des acomptes versés au canton est prévue dans l'exercice 2020.

Afin de mieux illustrer la composition des charges de cette nature, le graphique suivant détaille les charges par type et par attribution ;



Si la nature 35 correspond, à elle seule, à 41.1% du total des charges budgétisées en 2020, près de la moitié sera reversée à des instances cantonales (49.2%, en vert dans le graphique).

Notre participation, provisoire pour 2020, à la facture sociale est fixée à CHF 3'760'500.00 (CHF 4'021'850.00 au budget 2019), alors que notre participation à la péréquation intercommunale est budgétisée à hauteur de CHF 2'571'000.00 (CHF 2'784'000.00 au budget 2019) avant retour de la couche thématique (budgétisée en produit dans le poste 220.4520.00, voir remarque de la nature concernée). Pour rappel, ces montants correspondent aux acomptes transmis par le canton et n'ont pas fait l'objet d'une modification ou d'une adaptation.

Les chiffres définitifs relatifs au décompte de péréquation, ainsi qu'à la facture sociale, ne seront connus qu'à la fin de l'été 2021. Les acomptes 2020 sont basés sur les rendements d'impôts 2018, seul l'établissement du décompte final prendra en compte la réalité de la situation 2020.



Pour plus d'informations, la fiche technique concernant Belmont-sur-Lausanne, éditée par le canton et reçue le 27 septembre 2019, est intégrée à la rubrique 16 Fiche technique péréquation de ce préavis.

3.6 Centre par nature 36 – Aides et subventions

Cette nature présente également une forte diminution, avec une variation de CHF 320'910.00 par rapport au budget 2019.

Cette diminution est liée à la reprise de l'AVASAD par le canton, opération détaillée dans la rubrique 2 Préambule.

3.7 Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une diminution de charges de CHF 241'535.00 (par rapport au budget 2019). Elle comprend les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfice (Maison Pasche) ou qui sont contraints par la loi à alimenter un fonds spécifique (services Eau et Electricité). Ces charges ne sont dès lors pas maîtrisables et dépendent des résultats prévus dans chacun de ces domaines.

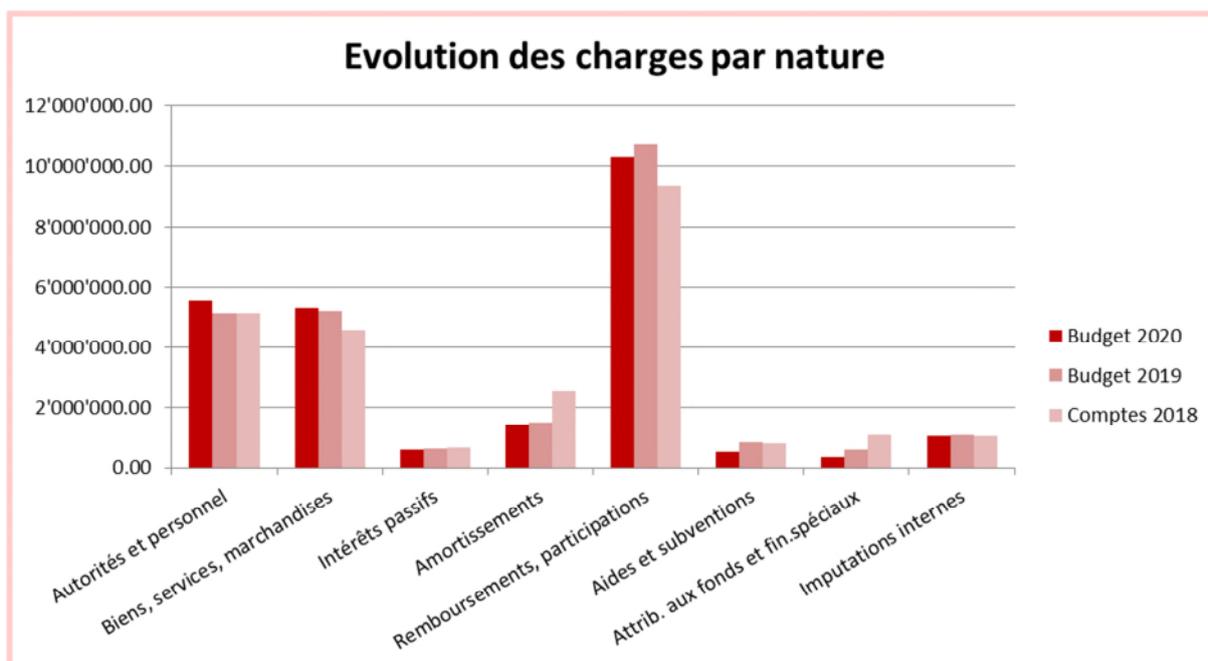
3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2020. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en produit. Son impact sur le résultat financier est donc nul.



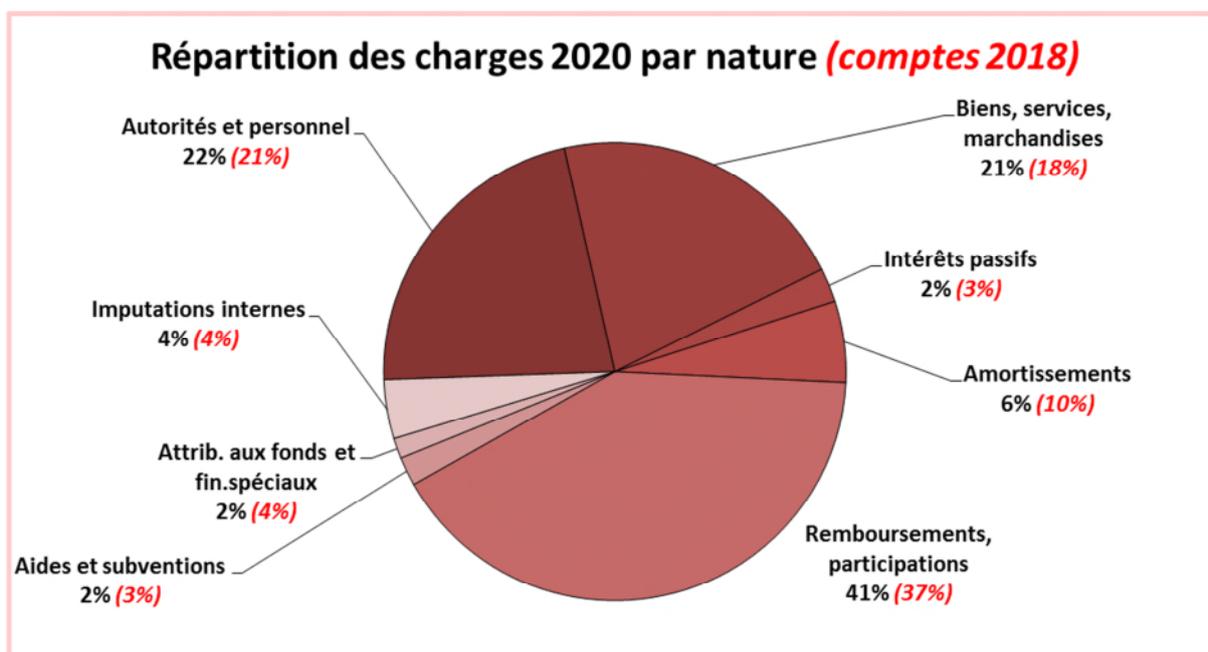
4 Evolution des charges

Le graphique suivant représente l'évolution des charges par nature ;



5 Répartition des charges

Le graphique suivant représente la répartition des charges par nature ;





6 Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant ;

Produits par natures						
N°	Produits	Budget 2020	En %	Budget 2019	Diff. Bu 20/19	Comptes 2018
40	Impôts	15'111'750.00	61.0%	16'367'900.00	-1'256'150.00	14'516'354.83
41	Patentes, concessions	8'600.00	0.0%	3'000.00	5'600.00	8'482.60
42	Revenu du patrimoine	1'681'200.00	6.8%	1'816'950.00	-135'750.00	1'870'566.75
43	Taxes, émoluments, prod. des ventes	4'794'226.14	19.4%	4'762'300.00	31'926.14	4'713'366.63
44	Participations à des recettes cantonales	527'500.00	2.1%	272'900.00	254'600.00	527'596.45
45	Participations et remboursements	864'080.00	3.5%	483'550.00	380'530.00	1'117'486.68
46	Autres part. et subventions	615'510.00	2.5%	552'800.00	62'710.00	473'117.15
48	Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	124'471.42	0.5%	46'700.00	77'771.42	1'341'643.84
49	Imputations internes	1'045'650.00	4.2%	1'077'100.00	-31'450.00	1'038'008.59
		24'772'987.56	100%	25'383'200.00	-610'212.44	25'606'623.52

Puis détail de la variation nette des produits épurés, dits courants ;

Variation produits épurés				
	Budget 2020		Budget 2019	Différence
Total des produits	24'772'987.56		25'383'200.00	-610'212.44
./. Prél. s/fonds et fin. spéciaux (48)	-124'471.42		-46'700.00	
./. Imputations internes (49)	-1'045'650.00		-1'077'100.00	
Produits épurés	23'602'866.14		24'259'400.00	-656'533.86

L'exercice 2020 présente une diminution des produits s'élevant à CHF 610'212.44, ou à une diminution de CHF 656'533.86 de produits dits « courants » par rapport au budget 2019. Cette diminution, plus forte encore que la diminution observée sur les charges de l'exercice à venir, est un élément prépondérant dans l'interprétation du déficit attendu.

6.1 Centre par nature 40 – Impôts

La prévision de l'impôt sur le revenu des personnes physiques repose notamment sur une moyenne des 3 derniers résultats, majorée de 0.3%, selon la méthode de calcul utilisée par l'Etat pour ses prévisions budgétaires 2020, et augmentée de la population estimée à fin 2019, soit 3769 habitants.

Quant à l'impôt sur la fortune des personnes physiques, les renseignements fournis par le canton invitent à tenir compte d'une majoration potentielle de 9.1% pour le budget 2020. La moyenne des 3 derniers résultats d'impôt sur la fortune a servi de base à l'articulation du montant. Ce dernier a également été augmenté du nombre d'habitants supplémentaires estimé à fin 2019.

Pour rappel, le taux d'impôt communal en vigueur est passé de 69.5 à 72.0 points dès 2019. En tenant compte de ce fait, la diminution de rentrées fiscales est d'autant plus importante.

Le tableau de la page suivante présente les différents produits d'impôts attendus.



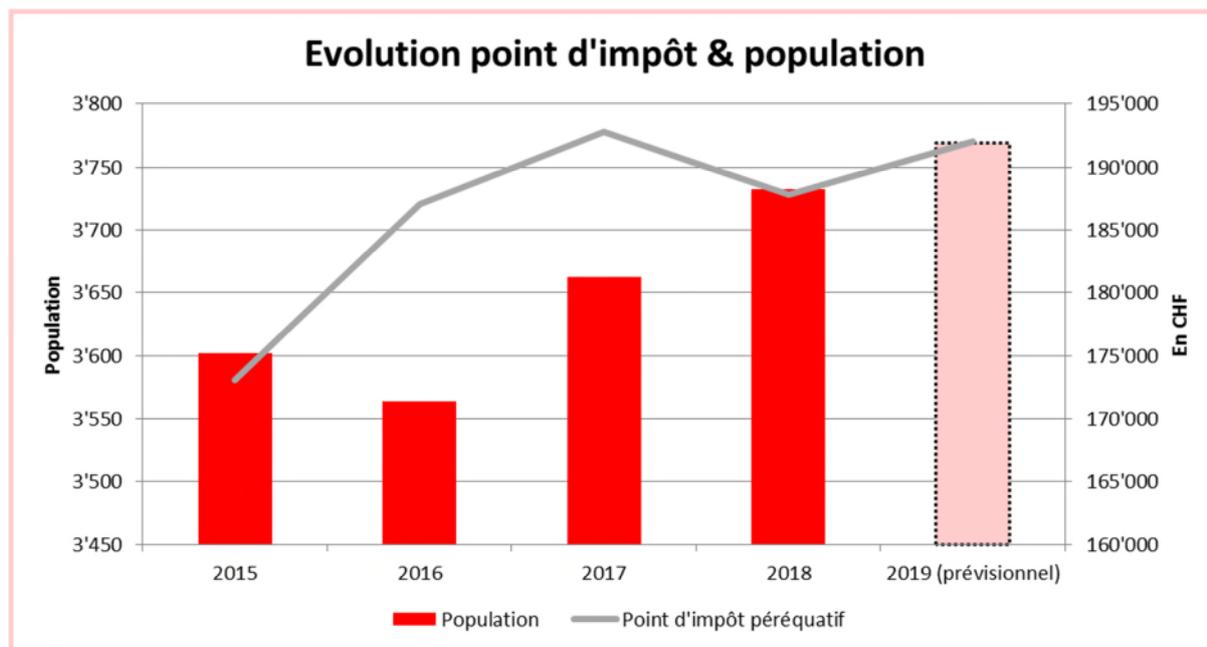
Produits d'impôts					
N°	Produits	Budget 2020	Budget 2019	Diff. Bu 20/19	Comptes 2018
	<i>Coefficient=</i>	72.0	72.0		69.5
3301	Défalcation d'impôts	-133'000.00	-129'000.00	-4'000.00	-186'429.42
4001	Impôt sur le revenu	10'737'600.00	11'814'300.00	-1'076'700.00	10'126'789.23
4002	Impôt sur la fortune	1'848'900.00	2'035'000.00	-186'100.00	1'477'140.39
4003	Impôt à la source	174'900.00	242'100.00	-67'200.00	225'726.43
4004	Impôt spécial des étrangers	79'000.00	47'550.00	31'450.00	74'962.50
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	100'000.00	100'000.00	0.00	384'726.55
4012	Impôt sur le capital des sociétés	3'400.00	2'400.00	1'000.00	2'487.55
4013	Impôt compl. sur les immeubles	31'200.00	15'300.00	15'900.00	52'595.40
	Total des impôts liés au coefficient	12'842'000.00	14'127'650.00	-1'285'650.00	12'157'998.63
4020	Impôt foncier	1'336'000.00	1'350'000.00	-14'000.00	890'686.63
4040	Impôt sur droit de mutation	708'200.00	451'200.00	257'000.00	708'288.15
4050	Impôt sur les successions et donations	63'400.00	284'600.00	-221'200.00	63'494.95
4061	Impôt sur les chiens	18'900.00	17'000.00	1'900.00	22'000.00
4062	Taxe sur les divertissements	250.00	1'000.00	-750.00	261.00
4063	Impôt sur les tombolas		1'300.00	-1'300.00	1'419.28
4090	Impôt récupéré après défalcation	10'000.00	6'150.00	3'850.00	30'149.60
4101	Impôt sur les patentes	8'600.00	3'000.00	5'600.00	8'482.60
4221	Intérêts des capitaux du patrimoine fin.	125'000.00	105'300.00	19'700.00	125'130.05
4411	Impôt sur les gains immobiliers	527'500.00	272'900.00	254'600.00	527'596.45
4510	Compensation RFFA prévue	30'380.00	27'650.00	2'730.00	0.00
	Total général	15'670'230.00	16'647'750.00	-977'520.00	14'535'507.34

* éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt

Le tableau suivant présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du présent budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue ;

Récapitulation			
	Population	Point d'impôt péréquatif	Par habitant
2015	3'602.00	173'034.35	48.04
2016	3'564.00	187'043.00	52.48
2017	3'662.00	192'798.00	52.65
2018	3'732.00	187'791.00	50.32
2019 (prévisionnel)	3'769.00	192'052.00	50.96

Le graphique de la page suivante propose une illustration de l'évolution de ces mêmes données (sans le point d'impôt par habitant).



6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

6.3 Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine

Cette diminution de CHF 135'750.00, par rapport au budget 2019, est essentiellement liée à une baisse attendue des produits issus de la location de compteurs d'eau et d'électricité. Le recueil des remarques apporte un éclairage sur les postes concernés (commençant par la numérotation 42xx).

6.4 Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

L'augmentation attendue des produits de cette nature s'élève à CHF 31'926.14 (par rapport au budget 2019). Ce montant résulte de plusieurs fluctuations dans les produits attendus. Il y a notamment lieu de prendre en compte une augmentation de CHF 54'000.00 dans les transferts d'investissements au bilan (concernent des travaux d'extension de réseau dans les domaines de l'eau et de l'électricité, lesquels sont financés par des taxes) ou encore une augmentation de CHF 116'600.00 des contributions parentales attendues pour l'accueil de leurs enfants (toutes prestations confondues).

Il reste à considérer une diminution de CHF 127'325.00 comprise dans la vente d'énergie et les différentes taxes d'utilisation du réseau ainsi qu'une diminution de CHF 10'000.00 prévue dans les recettes issues des permis de construire délivrés.

6.5 Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation

Cette nature prévoit une augmentation de CHF 254'600.00 des produits perçus sur les gains immobiliers, par rapport au budget 2019. Cette dernière est liée à la prise en compte, dans le budget 2020, des produits reçus durant l'exercice 2018. Il s'agit ici du même montant considéré par l'Etat dans son calcul des acomptes 2020 de la facture sociale.



6.6 Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques

Une augmentation de CHF 380'530.00 est attendue dans les produits de cette nature (par rapport au budget 2019). Celle-ci est essentiellement due au retour de la couche thématique qui est estimée dans les acomptes de la péréquation transmis par le canton. Ce produit est budgétisé à hauteur de CHF 781'300.00 en 2020.

Le tableau suivant illustre la situation ;

Couche thématique (selon acomptes VD)		
	Budget 2020	Budget 2019
Routes (selon comptes 2018)	1'093'791	1'050'200
Transports publics (selon comptes 2018)	1'232'408	809'556
Transports scolaires (selon comptes 2018)	228'277	229'113
Total routes et transports	2'554'476	2'088'869
./ . Seuil (8*pt d'impôt)	-1'483'384	-1'536'416
Dépassement considéré	1'071'092	552'453
Au taux de 72.95% en 2020 / 75.00% en 2019	781'397	414'340
Point d'impôt selon acomptes VD	185'423	192'052

6.7 Centre par nature 46 – Autres participations et subventions

Une augmentation de CHF 62'710.00 est prévue durant l'exercice, par rapport au budget de l'année 2019. Cette hausse s'explique par une augmentation des subventions attendues de la FAJE, équivalente au 30% de la masse salariale du personnel pédagogique des structures d'accueil (voir rubrique 3.1). Elles ont été budgétisées à hauteur de CHF 593'818.00 en 2020 pour respectivement CHF 515'800.00 en 2019.

Une diminution de CHF 14'600.00 est également à considérer dans les participations aux camps scolaires facturés aux parents, devenus gratuits dès la rentrée 2019 selon arrêté du Tribunal fédéral.

6.8 Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une augmentation de CHF 77'771.42 par rapport au budget 2019. Elle comprend les prélèvements aux fonds effectués dans divers domaines, incluant des domaines autoporteurs (Eclairage, Eau ou Electricité).

Il y a lieu ici de mentionner que plusieurs prélèvements sont prévus dans des fonds de rénovation, ou de renouvellement, pour couvrir des dépenses budgétisées dans les sections Véhicules (n° 432), Bâtiment administratif (n°357) et Bâtiment Feu-Voirie-SI (n°359). Le Recueil des remarques apporte un détail complet des postes concernés.

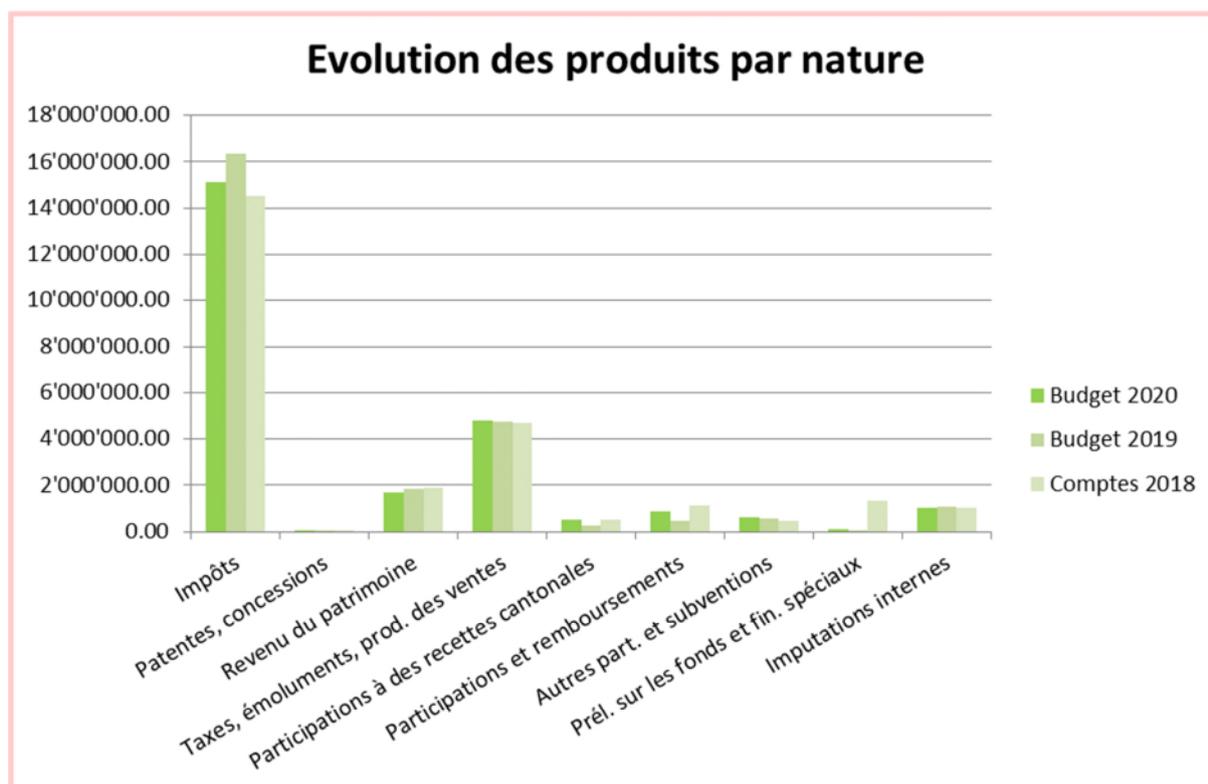


6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2020. S'agissant de transfert d'imputation entre les services, la même somme figure également en charge. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

7 Evolution des produits

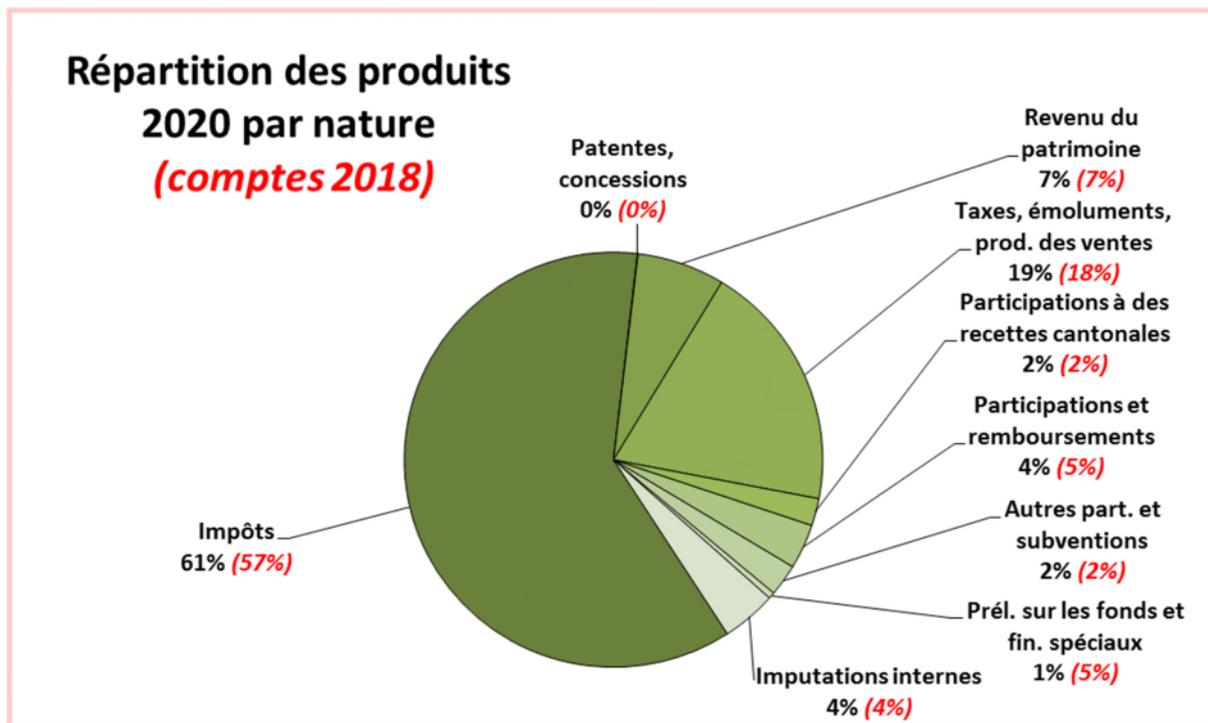
Le graphique suivant représente l'évolution des produits par nature ;





8 Répartition des produits

Le graphique suivant représente la répartition des produits par nature ;



9 Investissements

Divers investissements sont prévus durant l'exercice 2020, notamment ;

Investissements	
Objet	Montant
Changement colonne eau et collecteur du tronçon supérieur au ch. du Plan*	500'000.00
Adaptation de 3 arrêts pour nouveaux bus*	
Frais d'extension du réseau d'eau et d'électricité**	149'000.00
	649'000.00

* Par voie de préavis / au printemps 2020

**charge et transfert au bilan déjà dans le budget 2020

Conformément au tableau qui précède, un montant de CHF 649'000.00 est à considérer dans le besoin en liquidités de l'exercice (voir rubrique 10 Autofinancement). Les CHF 500'000.00 exprimés ici découlent du plan d'investissement 2017-2021, accepté dans le préavis 02/2017 « Plafond d'endettement et de cautionnement pour les années 2017-2021 & Autorisation d'emprunter » du 16 février 2017.

Les montants sont exprimés à titre estimatif et ne pourront être arrêtés qu'au moment de l'étude des frais à engager.



10 Autofinancement

Pour l'exercice à venir, nous observons une marge d'autofinancement de **CHF 1'295'196.14**. Pour 2019, il était prévu un montant CHF 1'729'900.00.

Autofinancement				
	Budget 2020	Budget 2019	Diff. Bu 20/19	Comptes 2018
Excédent de revenus ou charges	-377'300.00	-343'900.00	-33'400.00	414'801.99
+ Charges sans effet monétaire				
Amortissements (33)	1'437'452.56	1'519'450.00	-81'997.44	2'556'225.66
Attributions aux fonds et financement spéciaux (38)	359'515.00	601'050.00	-241'535.00	1'090'915.95
Imputations internes (39)	1'045'650.00	1'077'100.00	-31'450.00	1'038'008.59
./. Revenus sans effet monétaire				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux (48)	-124'471.42	-46'700.00	-77'771.42	-1'341'643.84
Imputations internes (49)	-1'045'650.00	-1'077'100.00	31'450.00	-1'038'008.59
	1'295'196.14	1'729'900.00	-434'703.86	2'720'299.76

Avec une marge positive, le besoin en trésorerie sera couvert par la marge d'autofinancement dégagée durant l'exercice. Cette dernière permettra également de couvrir entièrement le besoin en liquidités demandé par les investissements prévus de CHF 649'000.00 (voir rubrique 9 Investissements). Le solde, après couverture des investissements, permettrait alors de diminuer l'endettement de la commune.

Dans la mesure où le résultat comptable de l'exercice prévu est négatif, malgré un autofinancement positif, la commune finance son ménage mais ne sera pas en mesure de réserver des liquidités. En effet, la diminution des actifs immobilisés, représentée par les amortissements comptables prévus, ne sera pas compensée par une augmentation des liquidités de l'actif. Au contraire, c'est une diminution des fonds propres au passif qui viendra équilibrer le bilan.

Cette situation n'est pas critique à moyen terme, mais elle requiert toutefois une surveillance sur les exercices à venir pour assurer que la commune bénéficie des ressources utiles à son fonctionnement.

Précisons enfin que ces éléments dépendront de la réalité conjoncturelle de l'exercice et constituent ici un outil de prévision.

11 Endettement

L'endettement prévu au 31.12.2019 est de CHF 32'055'000.00 (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 32'850'000.00 au 31.12.2018. Son évolution en 2020 permettra de le ramener à **CHF 31'760'000.00**, après amortissement financier de deux tranches de CHF 175'000.00 et CHF 120'000.00 (voir tableau ci-après).

Selon la conjoncture, et conformément au souhait de la Municipalité de diminuer l'endettement, un renouvellement d'emprunt inférieur au montant échu pourrait être opéré sur l'emprunt de CHF 3'000'000.00, prenant fin au 23.10.2020. Cette possibilité dépendra du besoin de liquidités constaté au moment du remboursement. En interprétant l'autofinancement dégagé par l'exercice, à la rubrique 10 Autofinancement, la commune dégagerait une trésorerie suffisante pour permettre un remboursement de sa dette. Rappelons ici qu'il s'agit de prévisions et que la réalité des flux de financement échappe à



notre volonté, en témoignent la volatilité et la disparité des montants reçus de l'Administration Cantonales des Impôts.

Pour rappel, le plafond d'endettement pour la législature 2016 à 2021, qui a été adopté en séance du Conseil communal le 16 février 2017, a été fixé à **CHF 41'000'000.00**, en tenant compte des éléments mentionnés dans le préavis y relatif.

Le tableau suivant dresse la situation prévue (en tenant compte d'un renouvellement complet de l'emprunt de CHF 3'000'000.00 et d'un taux d'intérêt stable).

Endettement						
Bilan	Emprunt	Intérêt annuel	Sàn 01.01.20	Débit	Crédit	31.12.2020
9221.45.00	RETRAITES POPULAIRES - 1.5 MIO - 2.20% - 12-32	33'000.00	1'500'000.00	0.00	0.00	1'500'000.00
9221.46.00	POSTFINANCE - 2.5 MIOS - 1.32% - 12-22	33'000.00	2'500'000.00	0.00	0.00	2'500'000.00
9221.47.00	CREDIT SUISSE - 7 MIOS - 2.6% - 12-42	150'150.00	5'775'000.00	175'000.00	0.00	5'600'000.00
9221.48.00	POSTFINANCE - 6 MIOS - 2.49% - 13-33	131'472.00	5'280'000.00	120'000.00	0.00	5'160'000.00
9221.49.00	BCV - 7 MIOS - 1.66% - 14-24	116'200.00	7'000'000.00	0.00	0.00	7'000'000.00
9221.50.00	POSTFINANCE - 1 MIO - 0.38% - 15-21	3'800.00	1'000'000.00	0.00	0.00	1'000'000.00
9221.51.00	POSTFINANCE - 3 MIOS - 0.35% - 15 - 20 (293j.)	8'545.83	3'000'000.00	3'000'000.00	0.00	0.00
<i>Non défini</i>	Renouvellement emprunt 3 MIOS - 0.35% (67j.)	1'954.17	0.00		3'000'000.00	3'000'000.00
9221.52.00	BCV - 5 MIOS - 0.89% - 17-25	44'500.00	5'000'000.00	0.00	0.00	5'000'000.00
9222.53.00	RETRAITES POPULAIRES - 1.0 MIO - 0.1% - 19-25	1000	1'000'000.00	0.00	0.00	1'000'000.00
	Total	523'622.00	32'055'000.00	3'295'000.00	3'000'000.00	31'760'000.00

Précisons enfin que les chiffres affichés représentent ici la dette **brute**. Pour obtenir l'endettement **net**, il conviendrait de corriger nos emprunts à long terme avec certaines valeurs présentes à l'actif, notamment les disponibilités et les placements éventuels.

Le rapport pourrait ensuite être fait au nombre d'habitants (méthode retenue par l'UCV). Le calcul n'est pas proposé ici car la valeur des avoirs disponibles prévus au 31.12.2020 (actif du bilan) ne saurait faire l'objet d'une prévision, car trop incertaine. Le calcul de l'endettement net par habitant sera proposé dans le préavis de la clôture des comptes 2019.

Une autre approche pragmatique de la notion d'endettement net pourrait considérer le montant des impôts restant à encaisser. Ce montant, valorisé à l'actif du bilan (CHF 4'755'558.60 au 31.12.2018), diminue également la valeur de la dette nette de la commune. Cette pratique ne saurait toutefois être retenue dans les méthodes de calcul de l'Etat ou de l'UCV car cette créance n'est pas exigible à court terme.

11.1 Effacement de la dette

Le ratio d'effacement de la dette mesure le nombre d'années que demanderait un remboursement complet de la dette à l'aide de la marge d'autofinancement. Notons que la version usuelle de ce ratio considère la **dette nette** et son rapport à la marge d'autofinancement. Pour les raisons évoquées à la rubrique précédente, il n'est pas possible d'évaluer aujourd'hui les montants à soustraire de la dette brute pour obtenir un montant net. Le calcul proposé ici tient alors compte de l'**endettement brut** menant, par conséquent, à un résultat plus pessimiste que la réalité. Il se présente ainsi pour l'exercice 2020 ;

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{MA}} = \frac{31'760'000.00}{1'295'196.14} = \mathbf{24.52 \text{ années}}$$



Ce dernier nous apprend que **la commune mettrait moins de 25 ans** à rembourser intégralement sa dette à l'aide de sa marge d'autofinancement, le principe d'équité intergénérationnelle serait alors respecté.

Ce calcul sera également réalisé à la clôture des comptes afin de présenter un ratio reposant sur des chiffres effectifs.

12 Charges et revenus par service

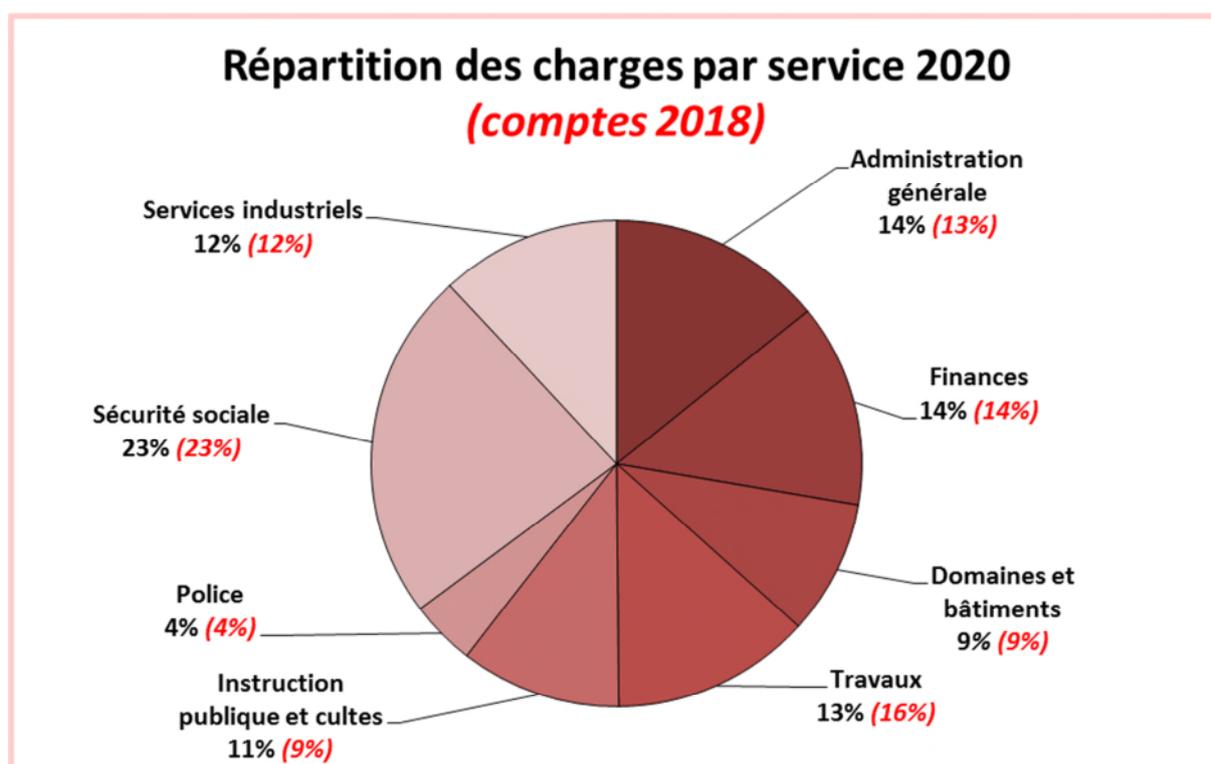
Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service ;

Charges et produits par service			Budget 2020			Budget 2019		
N°	Services	Charges	Produits	Excédent	Charges	Produits	Excédent	
1.00	Administration générale	3'575'450.00	359'650.00	-3'215'800.00	3'457'800.00	329'650.00	-3'128'150.00	
2.00	Finances	3'396'650.00	16'970'780.00	13'574'130.00	3'645'250.00	17'597'900.00	13'952'650.00	
3.00	Domaines et bâtiments	2'266'620.45	1'020'950.45	-1'245'670.00	2'252'100.00	976'900.00	-1'275'200.00	
4.00	Travaux	3'307'917.11	1'348'107.11	-1'959'810.00	3'700'450.00	1'713'550.00	-1'986'900.00	
5.00	Instruction publique et cultes	2'667'670.00	917'600.00	-1'750'070.00	2'396'400.00	666'500.00	-1'729'900.00	
6.00	Police	1'081'950.00	64'700.00	-1'017'250.00	1'118'850.00	65'200.00	-1'053'650.00	
7.00	Sécurité sociale	5'860'440.00	1'097'610.00	-4'762'830.00	6'296'550.00	1'173'800.00	-5'122'750.00	
8.00	Services industriels	2'993'590.00	2'993'590.00	0.00	2'859'700.00	2'859'700.00	0.00	
				-377'300.00			-343'900.00	

Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le lecteur est invité à se référer au Recueil des remarques.

12.1 Répartition des charges par service

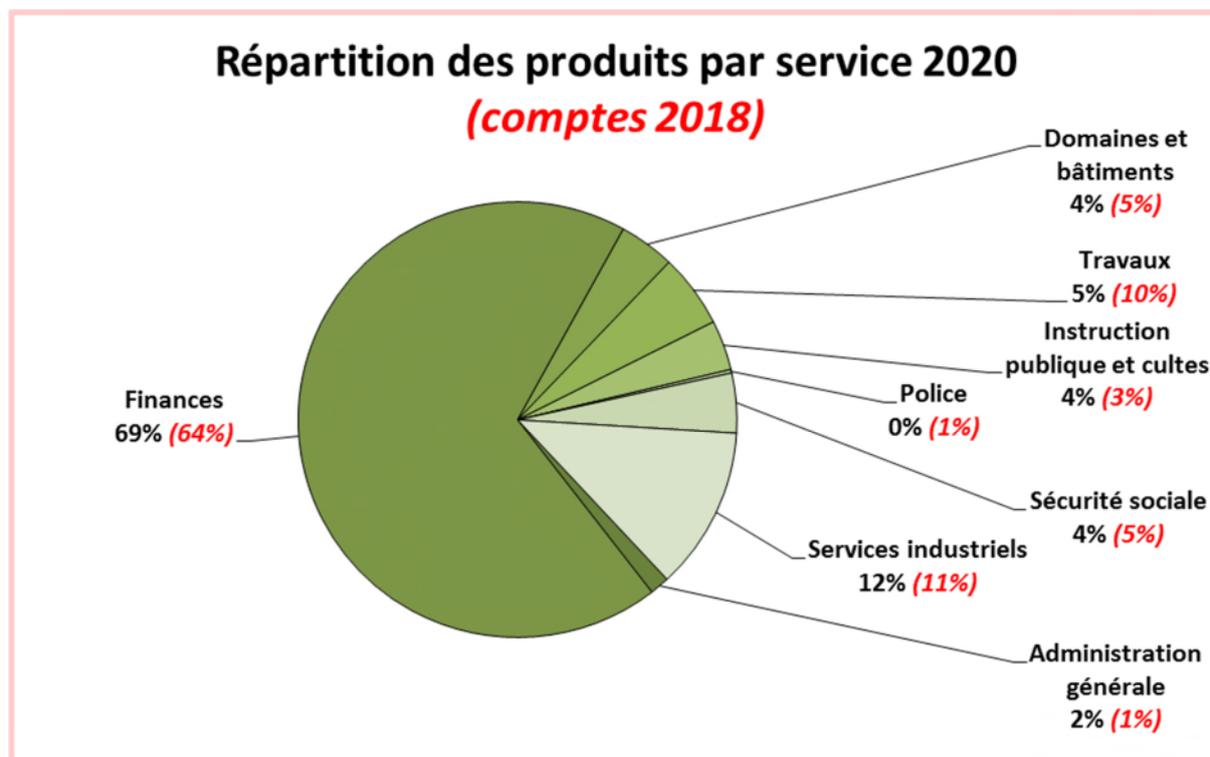
Le tableau suivant présente la répartition des charges par service ;





12.1 Répartition des produits par service

Le tableau suivant présente la répartition des produits par service ;



13 Résultat

Le déficit prévu de l'exercice se monte à CHF 377'300.00. Son impact est illustré par le tableau suivant ;

Résultat	
	Montants
Solde compte Capital au 01.01.2019	1'373'168.14
./. Prélèvement du déficit 2019 budgétisé	-343'900.00
Solde estimé Capital au 31.12.2019	1'029'268.14
./. Prélèvement du déficit 2020 budgétisé	-377'300.00
Solde estimé Capital au 31.12.2020	651'968.14

D'un point de vue comptable, le déficit prévu sera couvert par le solde présent au compte Capital. Cette situation traduit la capacité de la commune à assumer des fluctuations au travers des exercices à l'aide de ses fonds propres (sous réserve de l'impact réel du résultat de l'exercice 2019 pouvant différer des prévisions).



14 Conclusion

Dans un contexte présentant une diminution importante des produits fiscaux, et malgré un total de charges prévu également à la baisse, le budget de l'exercice 2020 ne parvient pas à l'équilibre.

Ce résultat prévu est à mettre en regard du solde net péréquatif 2019, attendu à l'été 2020. Ce dernier permettra l'alignement des montants versés par la commune, à titre d'acomptes pour la péréquation ou la facture sociale, avec la réalité de sa situation en 2019 moins favorable qu'estimée par le canton. Pour rappel, les acomptes émis se basent sur le dernier exercice clôturé connu, à savoir sur l'année 2017 pour les acomptes payés en 2019. Le montant à recevoir ne saurait faire l'objet d'un calcul précis à ce jour, mais traduira vraisemblablement un avoir en faveur de la commune, qui, au vu de la dotation actuelle du fonds de régulation sur la péréquation, pourrait être attribué au compte Capital.

Les charges présentées dans l'exercice à venir affichent un total en baisse par rapport à l'exercice 2019, malgré une hausse prévue des charges dites maitrisables (traitements, achat de biens et marchandises). Les acomptes prévus du canton pour la facture sociale et la péréquation, autant de charges dites non maitrisables, accusent elles une plus forte diminution.

La situation n'est toutefois pas dommageable à court ou moyen terme dans la mesure où la commune finance ses dépenses courantes par sa marge d'autofinancement (rubrique 10). Il en sera de même pour ses investissements prévus (rubrique 9). Le solde prévu de l'autofinancement, après investissements, permettra éventuellement de continuer le processus de désendettement amorcé en 2018 par la Municipalité.

Il va sans dire que l'avenir du contexte liant canton et communes sera déterminant pour la prospérité économique des exercices futurs. Le projet de nouvelle péréquation intercommunale, tout comme l'évolution de la facture sociale, seront étudiés attentivement afin d'anticiper leurs effets sur la santé financière de la commune. Il en va de même pour les autres facteurs conjoncturels que la commune ne peut maitriser dans une temporalité immédiate, tel que les produits fiscaux.

Les montants retenus au présent budget résultent d'une analyse approfondie menée par la Municipalité pour ne dépenser que le nécessaire à l'exercice des missions d'une commune. Les engagements pris ici respectent également le principe de l'équité intergénérationnelle, selon lequel des décisions prises dans le présent ne devraient pas traduire de charges pour le futur. C'est notamment ce principe qui régit le besoin en entretien de nos divers bâtiments et équipements, afin de ne pas léguer un patrimoine vétuste aux générations futures.



15 Validation

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne,

- vu le préavis N 05/2019 du 29 octobre 2019 « Budget 2020 »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget communal pour l'exercice 2020, tel que présenté.

Le Municipal des finances
G. Muheim

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

G. Muheim



La Secrétaire

I. Fogoz

Annexes :

dans le présent préavis : Fiche technique péréquation

documents à part : Budget 2020
Recueil des remarques



16 Fiche technique péréquation

Péréquation, Acomptes 2020 Belmont-sur-Lausanne

Population : 3732

Taux : 69.5

N° OFS : 5581

Point impôt communal : 185423

Péréquation indirecte (facture sociale)

Prélèvements conjoncturels

Recettes conjoncturelles (DM + GI + Succ.)	649'690	
Frontaliers	2'495	652'185

Ecrêtage

Nombre de points	-	252'073
------------------	---	---------

Répartition solde après prélèvements

Nombre de points à répartir 15.4		
Montant à charge de la commune		2'856'181

Total de la facture sociale		3'760'439
------------------------------------	--	------------------

Péréquation directe

Population	-	1'189'802
------------	---	-----------

Solidarité		-
------------	--	---

Dépenses thématiques

Transports	- 781'397	
Forêts	-	781'397

Plafonnements

Effort	-	
Aide	-	
Taux	-	-

Alimentation		3'760'843
--------------	--	-----------

Total de la péréquation directe		1'789'644
----------------------------------------	--	------------------

Réforme policière

Charges pour commune sans police	-	
Répartition du solde	245'756	245'756

Total de la réforme policière		245'756
--------------------------------------	--	----------------

Total péréquation directe, indirecte et police

Total net		5'795'839
------------------	--	------------------